



ZOOM

LE BAFA

« Actuellement, je suis le stage de base du Bafa. Cela me plaît beaucoup et correspond à ce que je veux faire plus tard : devenir animatrice professionnelle. J'aime travailler avec les enfants, créer des animations... Le Bafa est également pour moi un tremplin vers le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). »  
(Katarina, 20 ans)

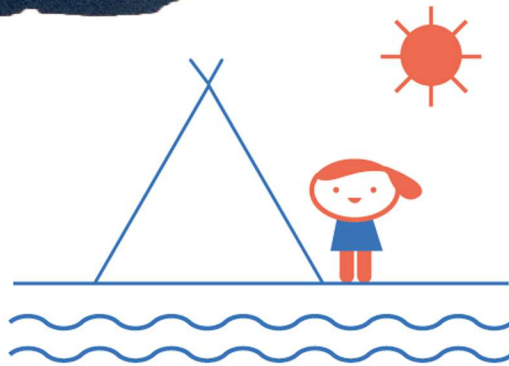
TÉMOIGNAGE



Le **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa)** permet d'encadrer de façon occasionnelle des groupes d'enfants et d'adolescents et d'animer des activités ludiques et de découverte en accueil collectif de mineurs.

La formation se déroule sur 30 mois au maximum, en 3 étapes : **formation générale, stage pratique, session d'approfondissement ou de qualification**. Elle est dispensée par différents organismes agréés par le ministère en charge de la Jeunesse.

Comptez en moyenne 1 000 € pour passer votre Bafa. Cependant, des aides financières peuvent être accordées, sous certaines conditions. Contactez la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS, DDCSPP), la Caf, Pôle emploi, la mission locale, certains comités d'entreprise, la MSA, la mairie, le conseil départemental ou le conseil régional. [www.jeunes.auvergne-rhonealpes.fr](http://www.jeunes.auvergne-rhonealpes.fr)



La qualification Bafa « surveillant de baignade » est à renouveler tous les 5 ans.

Il existe de nombreuses offres dans les organisations de séjours adaptés. La spécialisation « enfant en situation de handicap » est particulièrement appréciée.

**Information, liste des organismes de formations habilités et inscription en ligne :**

[www.jeunes.gouv.fr/Bafa-Bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/Bafa-Bafd)  
[www.auvergne-rhone-alpes.drjcs.gouv.fr/Le-BAFA.html](http://www.auvergne-rhone-alpes.drjcs.gouv.fr/Le-BAFA.html)

Correspondants BAFA dans les départements.

! LE SALAIRE MOYEN D'UN·E ANIMATEUR·TRICE SE SITUE ENTRE 25 ET 40 € PAR JOUR SANS LES AVANTAGES ET LES PRIMES.

**À savoir :** le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un dispositif d'engagement volontaire qui permet de participer occasionnellement à des fonctions d'animation. Sa rémunération est légèrement inférieure au salaire moyen d'un animateur mais ne peut pas être de moins de 22 € par jour (2,20 x le montant du Smic horaire).